



Déclaration du SNUipp-FSU33 à la CAPD du 13 septembre 2017

Monsieur Le Directeur Académique,

Hier, la mobilisation contre le projet d'ordonnances sur le Code du travail, a réuni des dizaines de milliers de salariés, fonctionnaires, jeunes, précaires, retraités... Le SNUipp-FSU avec la FSU partage les inquiétudes et préoccupations des organisations qui condamnent les remises en cause des droits sociaux des salariés que cette réforme génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail. Elle s'associe à l'indignation des salariés du secteur privé en lutte pour obtenir un code du travail protecteur et des créations d'emplois de qualité.

Pour les agents de la Fonction publique, la période est particulièrement brutale : gel du point d'indice, prévision de 120 000 suppressions d'emplois (dont 70 000 dans la seule FPT), rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat et toujours avec la menace d'une possible remise en cause du calendrier des mesures PPCR - ce qui constituerait une trahison des engagements de l'État et du dialogue social - baisse des dotations aux collectivités locales.

C'est pourquoi la Fsu a proposé à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires la construction d'une journée d'action au mois d'octobre, la plus unitaire possible, afin d'exprimer le désaccord des agents avec ces mesures, en exiger la réorientation et porter les revendications pour les personnels.

Le gouvernement a supprimé à cette rentrée 23 000 contrats aidés dans les écoles. Cette décision touche en premier lieu ces personnels qui se retrouvent brutalement sans emploi, mais partout en France, les conséquences sont nombreuses pour les écoles et pénalisent les élèves et leurs enseignants : disparition de l'aide aux directrices et directeurs d'écoles, désorganisation du fonctionnement des BCD, de l'informatique, des ateliers ...

Le SNUipp-FSU lance dès à présent une campagne de mobilisation pour s'opposer à la disparition de ces missions indispensables au fonctionnement de l'école et demander le renouvellement des contrats supprimés. Un courrier unitaire a été envoyé au ministre de l'éducation signé par le SNUipp-FSU, le Se-Unsa, le Sgen-CFDT, le Snudi-Fo, et la Cgt Educ'action, dans lequel les organisations syndicales "dénoncent fermement ces suppressions, exigent le maintien et le retour de ces personnels sur leurs emplois et demandent qu'ils bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire" .

Dès leur rentrée au CP, les élèves vont plancher sur leurs premières évaluations nationales papier. Ils arrivent de la maternelle qui a banni toute primarisation de la grande section et c'est bien là le premier écueil. Elles sont denses et requièrent une méthodologie qui n'apparaît chez les élèves qu'après une longue ritualisation. L'obstacle de leur présentation ne permettra pas forcément de vérifier la maîtrise des compétences visées. Les évaluations risquent d'aboutir à un jugement hâtif sur les élèves.

D'une façon générale, l'absence de présentation de ces évaluations et de leurs objectifs n'aide pas les enseignantes et les enseignants à se les approprier. Comment dès lors en expliciter les attendus aux élèves et à leurs familles ? Des passations organisées très tôt dans l'année risquent fort également de pénaliser les élèves les plus éloignés de la culture scolaire. On peut aussi craindre que les différences en termes de développement ou d'âge réel se traduisent de façon abusive en un classement en « bons élèves » ou en « élèves en difficulté ». Enfin, la question des effectifs dans la classe n'est pas indifférente. Comment faire passer ces évaluations dans de bonnes conditions à 26 ou 27 enfants ?

Ces évaluations sont d'évidence en rupture avec les prescriptions des programmes de maternelle : pas de lien avec le carnet de suivi qui va dans le sens d'une observation attentive, continue et qui met l'accent sur les progrès réalisés par l'élève. Une observation qui permet aux équipes d'identifier en temps réel les obstacles à l'apprentissage et d'intervenir rapidement pour aider les élèves à les lever. Ici, pas de phase de manipulation proposée alors qu'elle est privilégiée en maternelle, une évaluation sur fiches alors que les programmes de 2015 invitent à s'en affranchir. Pas de possibilité non plus d'adapter ces évaluations au vécu scolaire des élèves et donc d'y introduire des textes que les enfants sont à même de comprendre à l'issue de la maternelle.

Le sous-investissement structurel qui affecte l'école primaire française et qui la place au dernier rang des 11 pays de l'OCDE comparables en termes de niveau de vie, vient en partie expliquer les difficultés de l'école française à lutter contre des inégalités scolaires qui sont avant tout des inégalités sociales. Pour le SNUipp, il s'agit bien du défi majeur qui est posé à notre système éducatif et qui ne pourra pas être relevé à coups d'injonctions ministérielles et d'appel à des méthodes miracle ou à un prétendu recentrage sur les "fondamentaux".

Les premières mesures concrètes du nouveau ministère ne peuvent qu'inquiéter : rentrée en musique témoignant d'une méconnaissance grave de la réalité des écoles ; CP à 12 créés à moyens constants, remise en cause des moyens alloués au dispositif plus de maîtres et au RASED, suppressions des contrats aidés qui remplissent pourtant des missions indispensables au fonctionnement de l'école ; décret sur les rythmes scolaires précipité permettant un retour à 4 jours aux écoles qui le souhaitent mais provoquant une déstructuration de l'organisation des enseignements. Le SNUipp a rappelé qu'on ne pouvait réformer et transformer l'école sans s'appuyer en premier lieu sur la professionnalité de celles et ceux qui la font au quotidien.

Cela passe par un effort accru sur la formation initiale et continue des professeurs d'écoles, la seconde étant actuellement complètement sinistrée. Il faut aussi développer l'accompagnement des enseignants, le lien avec la recherche en éducation et respecter le temps long de l'école qui n'est pas celui des effets d'annonce politique. Enfin, il faut se pencher sur des conditions d'enseignement qui se dégradent, sur des carrières et des rémunérations qui doivent continuer à s'améliorer pour rendre le métier attractif et reconnu socialement.

Enfin départementalement, nous sommes inquiets de l'organisation des services de TRS à cette rentrée. En effet, des annonces contradictoires ont été faites en circonscriptions. Des TRS, à qui l'on demande de travailler le mercredi matin alors qu'ils sont sur des écoles à 4 jours, des TRS en sur-service de 3h par semaine... Nous vous interpellons à nouveau, Monsieur Le DASEN, afin que le sur-service des TRS et des TR-bis (ex-ZIL) reste une modalité d'organisation exceptionnelle, et qu'une modalité de rattrapage claire et avec un cadrage départemental soit communiquée aux circonscriptions et aux collègues concernés rapidement.

